

Tarifs 2026/2027	Coût Annuel		Fondation Providence de Ribeauvillé - Ecole et Collège Saint Joseph 11 rue Poincaré 68250 Rouffach
Contribution des familles	Saint Joseph est un Etablissement catholique sous contrat d'association. Les charges financières de fonctionnement sont prises en charge par l'ETAT ou le CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT RHIN. La VILLE de ROUFFACH participe aux frais de fonctionnement des enfants du primaire résidants sur son ban communal. Aussi, restent à la charge des parents les frais liés : <ul style="list-style-type: none">• aux investissements immobiliers et mobiliers• aux activités du caractère propre de l'établissement (activités religieuses, culturelles, pédagogiques, etc. ...)• au réseau de l'Enseignement Catholique et à la Fondation Providence de Ribeauvillé• à l'assurance « individuelle accident » pour chaque élève.		
	Tarif	699.00 €	Pour une famille de 2 enfants : remise de 20 % pour l'aîné Pour une famille de 3 enfants : remise de 45 % pour l'aîné et de 20 % pour le suivant.
Don	☐ 25.00 € ☐ 50.00 € ☐ 100.00 € ☐ autre précisez <input type="text"/>		Nous vous invitons à soutenir les projets et les actions de la Fondation Providence de Ribeauvillé en lien avec son objet *, par le versement d'une contribution volontaire. Celle-ci donnera lieu à un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier le cas échéant d'un crédit d'impôt selon les dispositions en vigueur. *Voir verso de l'élément de facturation
Restauration	Forfait demi-pension	1 252.00 €	Le forfait concerne les enfants inscrits à la demi-pension 4 jours par semaine . Les autres peuvent prendre le repas au self au prix de 9,45 €. Les repas seront facturés mensuellement. En cas d'absence prolongée pour maladie d'une durée supérieure à 15 jours consécutifs, dûment constatée par certificat médical, une réduction sur la demi-pension sera consentie à compter du premier jour d'absence - forfait journalier : 4,10 €.
	Ticket	9,45 €	
Manuels Scolaires	Collège : Afin de préserver le bon état des manuels scolaires et de responsabiliser les élèves, une caution de 100 € sera facturée en début d'année. Elle sera restituée en fin d'année scolaire. En cas de détérioration, tout ou partie de la caution pourra être retenue Les livres numériques sont facturés. Primaire : un forfait de location suivant le niveau. Ils sont facturés en cas détérioration Les cahiers de travaux pratiques obligatoires, réservés à une discipline, sont à la charge des familles, au même titre que les fournitures. Leur montant, porté sur la facture, dépend du niveau de classe et des options des élèves.		
Etude primaire	368.00 € (soit ~ 2.65 € par jour)		Nous offrons la possibilité aux élèves du Primaire de rester en étude le soir de 16 h à 16 h 55. Le forfait concerne les enfants inscrits les L/M/J/V. Les autres devront se munir au préalable d'un ticket au tarif de 7,75 €. Les parents devront avertir de l'inscription de leur enfant.
Divers	Collège Primaire Collège et Primaire	~ 22.00 €/élève ~ 39.00 €/élève ~ 7.90 € /élève	Forfait pour petit matériel (Technologie, Arts Plastiques...), consommables et association sportive Coopérative et UGSEL Assurance scolaire Harmonie obligatoire auprès de la FEC
PRIMAIRE Activités sportives et sorties / classe verte	Les enfants du primaire sont amenés à participer aux activités sportives et culturelles proposées dans le cadre de leur cursus (piscine, escrime, rugby, savoir rouler, théâtre, musée, cinéma, hip-hop...) Elles sont facturées en début d'année scolaire. Leur montant peut varier selon les classes de 120 à 200 € pour l'année Les classes vertes et activités de fin d'année sont facturées en sus. Le choix d'intégrer ces éléments à la facture permet aux familles d'étaler le paiement avec le prélèvement en 10 fois		
Paiement	Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les prélèvements sont effectués le 5 de chaque mois, d'octobre à juillet, suivant l'estimation de paiement indiquée sur la facture annuelle établie courant septembre Pour les autres modes de paiement (chèque, espèces ou virement...) se référer à l'échéancier figurant sur les factures L'Institution St Joseph se réserve le droit de prélever les soldes en août si les factures n'étaient pas acquittées		

Arrhes pour inscription et réinscription		Des arrhes d'une valeur égale de 125 € par enfant sont à verser avec le dossier d'inscription. Ils sont exigibles lors de la confirmation de l'inscription. A la réinscription, il est demandé des arrhes de 125 € qui seront déduits de la facture annuelle 2025-2026. Ces arrhes seront remboursées en cas de désistement pour une cause réelle et sérieuse telle qu'un déménagement, le redoublement ou une réorientation entraînant un changement d'établissement.
Frais de dossier		Lors d'une première inscription il est demandé 50 € de frais de dossier. Ils ne sont en aucun cas remboursables.
APEL	~21 €	L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue « Famille et Education ». L'adhésion à cette association est volontaire. Le montant de la cotisation est fixé chaque année lors de l'AG de l'APEL.
Impayés		L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante. Si une famille éprouve des difficultés financières, elle ne doit pas hésiter à prendre rendez-vous avec le Chef d'Etablissement pour une solution adaptée.